

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice 6
• présents 6
• votants 6
• absents 0
• exclus 0

De la commune de LA FAJOLLE

Séance du 11 mars 2026 à 14 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO Marc

Étaient présents :

CASTEL RIGAUD Sacqueline, FREU Françoise
DESCOS Renée, CANET André, VINUESA-PONDRAGON Nans.

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

FREU Françoise
a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait , le 11 mars 2026

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte Rendu du CN du 10/12/2025
2. Approbation du compte de Gestion.
3. Vote du compte administratif 2025.
4. Salle polyvalente : choix des entreprises lot 5 et lot 6
5. Convention avec le département = Fond de solidarité
6. SYADEN : Notion contre Pa Poi de décentralisation.
7. QUESTIONS DIVERSES.

La séance est ouverte à 14h.

1. Approbation du compte Rendu du CN du 10/12/2025

Monsieur le Maire fait lecture du compte Rendu du CN du 10/12/2025

Pour : 6 Contre : 0 Abs : 0

2. Approbation du compte de Gestion

Le compte de Gestion est dressé par l'inspecteur divisionnaire du service de gestion comptable de Pimox. Considérant que les résultats du compte de gestion sont en concordance avec le compte administration et que les opérations sont régulières, il y a lieu d'approuver le compte de gestion.

Pour : 6 Contre : 0 Abs : 0

3. Vote du compte administratif 2025

Monsieur le Maire sort de la Salle.

Est élue présidente Mme CASTEL RIGAUD Jacqueline

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE ou déficit	Recette ou excédent	Depense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat antérieur reporté		343068,39		97943,25
Opération de l'exercice	86662,32	135084,11	25783,32	30579,59
TOTAUX	86662,32	478152,50	25783,32	128522,84
RESULTAT DE CLOTURE		391490,18		102739,52
RESTE A REALISER			391498,63	189499,77
TOTAUX CURULES		391490,18	391498,63	189499,77
RESULTAT DEFINITIF		391490,18	99259,34	

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

Monsieur le Maire entre dans la salle.

4 - Salle polyvalente : choix des entreprises lot 5 et lot 6

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a lieu de choisir les entreprises pour les lots 5 et 6.

• Lot 5 = Electricité

1 seule entreprise a répondu : l'entreprise RIERA pour un montant de 29 133 Euros HT soit 34 959,60 Euros TTC.

Pour = 6 Contre = 0 Abs = 0.

• Lot n°6 : Plomberie .

2 entreprises ont répondu :

- Ets GARRIGUE pour un montant de 24 992,03
EUROS HT soit 29 990,44 EUROS TTC .

- Ets COURTOIS pour un montant de 46 667 EUROS HT

Il est décidé de choisir les Ets GARRIGUE pour
24 992,03 EUROS HT

Pour = 6 Contre = 0 Abs = 0 .

5 - Convention avec le département : Fond de Solidarité

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu
de renouveler la convention de transmission de données
à caractère personnel (Fonds de solidarité pour le
logement)

Il demande l'autorisation de signer la convention .

pour : 6 Contre : 0 Abs : 0 .

6 - SYADEN : Notion contre la Loi de décentralisation .

Point ajourné au prochain Conseil .